

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT No 016-2020
RÈGLEMENTATION UNIFORMISÉE DE LA SPA MAURICIE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac que, lors de la séance ordinaire du **mercredi 6 mai 2020**, à la salle du conseil située au 1216 rue Principale, le conseil municipal entend procéder à l'adoption du règlement no 016-2020 intitulé « **Règlementation uniformisée de la SPA Mauricie concernant la garde des animaux** »

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site de la municipalité strochdemekinac.com

« En cette période de pandémie du covid19, une copie du règlement vous sera fourni sur demande par courriel st-roch@regionmekinac.com ou par la poste en téléphonant au 819-646-5635. »

Donné à St-Roch-de-Mékinac ce 6^e jour du mois d'avril 2020.

/s/ Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière